



Communiqué de presse

Date : 26.5.2015

Etiquetage des produits chimiques : nouveaux symboles de danger obligatoires à compter du 1^{er} juin

Les produits chimiques fabriqués à partir du 1^{er} juin 2015 devront, en Suisse, obligatoirement être étiquetés avec les nouveaux symboles de danger. Les produits existants, munis de l'ancien étiquetage, pourront encore être vendus pendant deux ans. La Suisse reprend ainsi le Système Général Harmonisé (SGH) des symboles de danger, qui constitue le standard au niveau mondial.

Chaque année, environ 50 000 incidents impliquant des produits chimiques ont lieu dans les ménages suisses. Plus de 70 % de la population savent que les produits chimiques sont munis d'une étiquette signalant les dangers. Mais près de 30 % pensent encore que l'étiquetage mentionne les classes de toxicité selon un système qui a été supprimé en 2005. Seul un tiers de la population connaît les nouveaux symboles SGH. Ces éléments ressortent d'une enquête menée dans le cadre de la campagne d'information nationale « Bien regardé, bien protégé ».

La campagne, qui court de 2012 à 2015, a pour objectif de faire connaître les nouveaux symboles de danger et leur signification ainsi que de rappeler les règles élémentaires à suivre pour utiliser correctement les produits chimiques. Le slogan « Bien regardé, bien protégé » vise à sensibiliser la population au comportement essentiel à adopter : lire les indications sur l'étiquette permet de se protéger et de préserver autrui des dangers en la matière.

La campagne d'information est menée par l'OFSP, conjointement avec la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Association suisse d'assurances (ASA) ainsi qu'avec des partenaires privés.

Les produits chimiques dangereux sont désormais étiquetés selon un système uniforme à l'échelle internationale, développé par les Nations Unies. Les neuf symboles de ce nouveau système représentent les dangers inhérents aux produits chimiques. Représentés en noir sur fond blanc et inscrits dans un cadre rouge, ils remplacent les anciens symboles oranges utilisés jusqu'ici en Europe.

Le nouveau système vise à mieux protéger la santé humaine et l'environnement tout en simplifiant le commerce international des produits chimiques.

En Suisse, le passage à ce nouvel étiquetage se fait progressivement. Il est déjà bien appliqué par les grands distributeurs. Néanmoins, les produits déjà fabriqués et munis de l'ancien étiquetage peuvent encore être vendus jusqu'à fin mai 2017. Des délais transitoires plus longs s'appliquent aux produits phytosanitaires.

Informations utiles

Les sites www.infochim.ch (f/i) et www.cheminfo.ch (d) présentent des informations destinées au grand public ou aux entreprises sous forme de brochures, de fiches d'information, de matériel et de film didactiques ainsi que de dépliants, qu'il est possible de télécharger ou de commander. Une application mobile gratuite, « infochim », a aussi été lancée dans le cadre de la campagne. Elle fournit, entre autres, des informations sur les nouveaux symboles de danger ; elle permet par ailleurs d'appeler le 145, numéro d'urgence en cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication. L'appel parvient ainsi directement à Tox Info Suisse, qui donne des conseils médicaux gratuitement, 24 heures sur 24.

Protéger la jeunesse

Un matériel didactique gratuit sera disponible sur www.infochim.ch à l'intention des enseignants et des élèves de la 7^e à la 9^e année à partir de la prochaine rentrée scolaire, après les vacances d'été. Son intégration aux plans d'étude vise à garantir que les générations à venir utilisent elles aussi les produits chimiques en toute sécurité.

Pour plus d'informations :

- OFSP, service de presse, tél. 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch
- www.infochim.ch
- www.bag.admin.ch/sgh

« Bien regardé, bien protégé ». Une campagne pour l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques au quotidien, soutenue par :

- l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)
- le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
- l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
- l'Association suisse d'assurances (ASA)